

RAPPORT D'ACTIVITES

CHRS Cléberg

2020

— a
a¹ —

Sommaire

1. PRESENTATION DU SERVICE	5
2. APERÇU DE L'ACTIVITE 2020	5
1. Faits marquants	5
2. Ressources Humaines	7
3. La place des bénévoles	9
4. Données quantitative	9
Les nuitées :	9
3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE	9
1. Typologie des personnes accompagnées	9
c. Sexe / âge (cumul sur l'année)	10
d. Age (cumul sur l'année)	10
e. Composition familiale (en ménage)	11
f. Nationalité des personnes accompagnées	11
g. Situation administrative des personnes accompagnées dans le dispositif	11
h. Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes au 31/12 de chaque années)	12
2. Information sur les personnes entrantes dans le dispositifs	12
a. Nouvelles personnes accueillies	12
i. Motifs d'admission (en personnes)	13
3. Informations sur les personnes sortantes du dispositif	13
a. Nombre de personnes sorties du dispositif	14
j. Durée de séjour	14
k. Principaux motifs de sorties (en nombre de personnes)	14
4. L'ACCOMPAGNEMENT	15
1. Modalités d'accompagnement	15
a. Utilisation des outils de la loi 2002-2 et démarche de bientraitance	15
b. Accueil inconditionnel ?	Erreur ! Signet non défini.

2.	L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle.....	16
a.	Sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle	
b.	Niveau de formation initiale des personnes orientées.....	
c.	Ages des personnes orientées	17
d.	Mesures et étapes sur les personnes orientées	18
e.	Mesures à caractère « social ».....	18
f.	Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées sur 2020.....	19
g.	Handicap.....	19
3.	Partenariats	20
5.	CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	21

Monsieur P ou l'accompagnement en CHRS à l'épreuve du temps

A l'heure où j'écris ces mots, Monsieur P. a intégré depuis six mois un foyer de vie pour personnes vieillissantes avec un parcours d'errance. Il mène une vie « de vieux » comme il le dit lui-même, une vie de quartier dans un petit village tranquille, et profite paisiblement du confort de son petit studio, duquel il sort de temps à autre pour cuisiner un « repas de chef » à ses voisins.

Retour, non exhaustif, sur son parcours :

Monsieur P a 56 ans lorsqu'il est orienté au CHRS Cléberg via le samu social, à l'été 2016. Avant son arrivée, il dormait depuis plusieurs mois, non par sur, mais **sous** un banc, juste dans le creux où vos pieds vont gratter lorsque vous vous asseyez. Il se trouvait alors dans un état d'incurie avancé. Il fréquentait l'accueil de jour des Petits Frères des Pauvres et rencontrait régulièrement l'équipe du samu social et celle d'Interface sdf.

De nationalité française, en rupture familiale, addict à l'alcool et en souffrance psychique, il avait en horreur toutes les démarches administratives... qui le lui rendaient bien ! Cuisinier de formation, son métier qu'il décrivait avec passion l'aura laissé usé et désabusé. Une vie de « vogue la galère », d'hébergements en communauté à des chambres fournies par ses employeurs, en passant par du dépannage familial, Monsieur P. n'aura jamais vraiment pu/su se poser.

D'engueulades alcoolisées en périodes d'abattement, de discours passionnés sur « l'absurdité de l'existence » en prises de conscience douloureuses du déclin de son corps, de morceaux de *Beaufort* en tranches de *Maôche* qu'il aimait partager, les mois ont filé. Monsieur P a habité pendant quatre ans à Cléberg. Quatre années où nous avons travaillé (et vécu) à ses côtés, nous sommes apprivoisés mutuellement, avons appris à nous faire confiance pour qu'il s'autorise enfin à penser un ailleurs digne, adapté et pérenne. Un lieu pour y « finir sa vie » comme il le décrivait.

Quatre ans... D'aucuns diront que le CHRS n'a pas vocation à héberger sur une si longue période. C'était pourtant la durée nécessaire pour s'adapter à la temporalité de Monsieur. La première année pour se faire confiance, se tester, la deuxième année pour travailler à l'ouverture d'un droit plus pérenne (passage du RSA à l'AAH), une troisième année pour déposer sa demande de curatelle et solliciter le passage d'un.e auxiliaire de vie, et la quatrième pour attendre qu'une place en institution se libère tout en maintenant un lien fragile avec les aidants qui l'entouraient.

Alors oui quatre ans de CHRS, mais qu'est-ce que quatre ans face à une vie ? C'est bien cela notre mission de travailleur social : accepter le rythme de chacun, progresser à petits pas, inscrire, quand c'est nécessaire, notre démarche d'accompagnement dans la durée. Respecter la dignité de nos hébergés, parfois, c'est savoir prendre le temps.

1. PRESENTATION DU SERVICE

Etablissement	CHRS CLEBERG
Adresse	36 rue Richelieu 69100 Villeurbanne
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	04 78 36 24 94
Email	chrsclenberg@alynea.org
Nom de la directeur	Pascal Isoard Thomas
N° finess	690024039
Type d'établissement	CHRS
Convention collective	Accord CHRS
Date de création de la structure	2005

2. APERÇU DE L'ACTIVITE 2020

1. Faits marquants

2020 : L'EVALUATION EXTERNE

Après l'évaluation interne en 2018/2019, nous avons demandé à MSE Formations de réaliser cette année, l'évaluation externe du CHRS. L'objectif est d'apprécier le service rendu aux personnes accueillies ainsi que les points forts de l'établissement et les ajustements à conduire dans un soucis d'amélioration de la qualité.

De façon globale, les évaluateurs ont mis en avant :

- Que « *l'installation du CHRS Cléberg dans des nouveaux locaux rénovés à Villeurbanne permet d'offrir aux personnes accompagnées un cadre de vie plus adaptée et de qualité.* »
- Que « *la force du CHRS Cléberg est d'être un petit collectif qui offre un accueil inconditionnel sans filtre et souple vers lequel sont orientées des situations complexes, pour lesquelles il est souvent la seule solution.* »
- Que « *l'équipe est reconnue pour la qualité de la prise en charge et pour son expertise d'accompagnement de personnes ayant un long parcours d'errance et présentant des problématiques psychiatriques et d'addictions.* »

- Que « *l'expression et la participation des personnes accompagnées, leur bien-être, leur rétablissement (éveil du désir), leur hygiène, ainsi que leur sécurité sont les préoccupations majeures de l'équipe du CHRS Cléberg.* »
- Que « *l'équipe est respectueuse des attentes et des droits des personnes accueillies, de la temporalité et de la personnalisation de l'accompagnement. Les personnes accompagnées apprécient non seulement leur cadre de vie, mais aussi la disponibilité et l'écoute de l'équipe.* »

En conclusion, les évaluateurs ont qualifié de « care ¹», l'intervention de l'équipe du CHRS, au croisement du médical et du social.

Dans la perspective du processus d'amélioration, les évaluateurs ont formulé quelques recommandations :

- Formaliser davantage certains documents et utiliser des tableaux de bord.
- Engager une « *réflexion sur les limites de la prise en charge* » et la notion d'inconditionnalité.
- Continuer « *d'adapter les modalités d'intervention (expression/participation, vie collective) en fonction des caractéristiques et problématiques du public accueilli.* »
- « *Construire des outils d'évaluation et de suivi des projets individualisés, afin de mieux mesurer les effets et les impacts de la prise en charge.*
- *Par rapport à la gestion des ressources humaines, la direction du CHRS Cléberg et le Pôle Hébergement d'ALYNEA doivent être vigilants à la stabilisation de l'équipe, l'intégration des nouveaux salariés et à la transmission des connaissances et compétences expérientielles par les salariés ayant plus d'ancienneté.* »

Ces deux évaluations nous permettent pour 2021, d'engager le travail d'actualisation du projet d'établissement à l'aune des différentes remarques, idées, réflexions, ...

2020 : PARTICIPATION A LA SISIM

¹ La notion de « care » vise essentiellement à promouvoir une attitude éthique autour des valeurs de liberté, de justice, de solidarité et de respect de la dignité. Source : Le care : revisiter le lien social ? Pierre Grelley

Dans le cadre de la semaine en santé mentale dont le thème cette année était « santé mentale et discrimination », nous avons proposé une exposition ouverte à tous.

Des tableaux et des sculptures ont été réalisés par les personnes accueillies guidées par des professionnels artistiques et les volontaires civiques. Une quarantaine de personnes ont fait le déplacement le soir de la déambulation et plusieurs « VIP » ont pu admirer les œuvres au gré de leurs visites au CHRS.



2. Ressources Humaines

2020 montre une stabilité de l'équipe avec un seul départ par rupture conventionnelle (demandé en 2019) d'une monitrice éducatrice Lindsay Simonin pour un autre projet professionnel. Nous avons accueilli Céline Lefrere en mars.

Aussi, depuis juillet 2020, Cécilia Barnezet, maitresse de maison, a pu bénéficier d'une augmentation à temps plein de son temps de travail en élargissant ses missions en buanderie. Nous avons mis fin au contrat avec le prestataire dans ce domaine.

Fonctions	Effectif au 31/12/2020	En ETP
Chef de service	1	0,80
RVQCE	4	4
RSE	1	1
RSA	1	1
Surveillant de nuit	2	2
Maitresse de maison	1	1
Total	10	9,80

➤ JOURNEES THEMATIQUES :

Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de réaliser nos deux journées « banalisées annuelles ». Il avait été prévu l'intervention de Lionel Gallucci autour du thème « sexualité, vie collective et handicap » ainsi que la visite de « La Trinquette » de la Chardonnière afin de continuer notre réflexion autour de la co-gestion de l'alcool. Néanmoins, nous avons pu inviter en réunion d'équipe, l'équipe d'Oppelia pour échanger sur cette thématique.

➤ FORMATION ASSOCIATIVE :

La formation associative autour du rétablissement est terminée et l'équipe de Cléberg a construit le document demandé. Nous ignorons pour l'instant la suite à donner à cette formation.

➤ FORMATIONS INDIVIDUELLES :

Sur le budget « colloques », plusieurs personnes ont pu participer à des journées de réflexion :

- A la FAS : Inconditionnalité (2 salariés)
- ALS formations : accès aux droits des étrangers (1 personne)
- ARHM : Les intraitables : no(s) limites (3 personnes)
- OPPELIA : la VAP du cœur (1 personne)

Pour les formations obligatoires autour de la sécurité, toute l'équipe a réactualisé ses connaissances en sécurité incendie. Trois personnes ont pour faire la formation premier secours.

Pour l'année prochaine, nous avons fait une demande de formation collective autour « du refus de soin » et quatre personnes ont demandé des formations individuelles.

➤ ACCUEIL DE STAGIAIRES

En 2020, nous avons accueilli quatre stagiaires :

- Une étudiante en anthropologie dont le sujet de mémoire est « modes d'être au monde : l'habiter à l'échelle du corps affectés. »
- Un moniteur éducateur en seconde année
- Une étudiante pour son stage d'observation en 3^{ème}.
- Un étudiant en formation CAFERUIS.

➤ ACCUEIL DE VOLONTAIRES CIVIQUES

Nous accueillons plusieurs mois, 2 à 4 volontaires civiques autour d'animations individuelles et collectives et d'accès à la culture ...

3. La place des bénévoles

- Les bénévoles, membres du conseil d'administration, continuent d'intervenir en fonction des besoins des personnes et du centre.
- Un bénévole accompagne de façon individuel une personne autour du français.
- La médecin bénévole, moins présente pour raison personnelle est toujours disponible par mail et téléphone.

4. Données quantitative

Les nuitées :

	2018	2019	2020
Capacité (nombre de places)	23	23	23
Nombre de nuitées réalisables	8395	8 395	8418
Nombre de nuitées réalisées	8361	8 275	8231
Taux d'occupation	99,59%	98,57%	97,78%

Cette légère baisse s'explique par la vacance de la chambre couple durant la période de confinement où les personnes orientées ont préféré rester à l'hôtel pour des raisons de santé et d'organisation du transfert. De fait, ceci a créé une période de vacance dans l'attente de l'orientation du couple suppléant.

3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

1. Typologie des personnes accompagnées

a. Sexe / âge (cumul sur l'année)

Nous notons cette année une légère augmentation des orientations de femmes au CHRS qui s'expliquent par la fermeture de places dites « urgence » pour les femmes sur l'agglomération. Mais la proportion reste la même à savoir 1/3 de femmes et 2/3 d'hommes.

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe		Total	%
	féminin	masculin		
Tranche d'âge				
- 3 ans	0	0	0	0
3 à 17 ans	0	0	0	0
18 à 24 ans	0	0	0	0
25 à 59 ans	9	22	31	91%
+ 60 ans	2	1	3	9%
NSP	0	0	0	0
Total	13	22	34	100
%	37%	63%	100%	

b. Age (cumul sur l'année)

	2018	2019	2020
- 3 ans	0	0	0
3 à 17 ans	0	0	0
18 à 24 ans	0	0	1
25 à 59 ans	23	31	28
+ 60 ans	2	3	5
NSP	0	0	0
Total	25	34	34

Commentaires : La moyenne d'âge pour 2020 est de **48 ans** et la valeur médiane séparant en deux parties égales l'ensemble des valeurs est de **51 ans**. Ce rajeunissement par rapport à 2019, dont l'âge moyen était de 50 ans s'explique par l'accueil de 3 personnes de moins de 27 ans.

c. Composition familiale (en ménage)

	2018	2019	2020
Adultes avec enfants	0	0	0
Couples sans enfants	1	1	3
Isolés	23	32	28
NB TOTAL de ménages	24	33	31

d. Nationalité des personnes accompagnées

	2018	2019	2020
française	11	13	12
UE	2	6	7
Hors UE	12	14	15
NSP	0	1	0
Total	25	34	34

e. Situation administrative des personnes accompagnées dans le dispositif

	2018	2019	2020
Nationalité Française ou carte de résident	12	13	12
Carte de séjour temporaire	4	6	5
Récépissé de demande de CST	4	4	2
Sans titre de séjour	3	4	8
Européens	2	6	6
Inconnu	0	1	1
Total	25	34	34

f. Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes au 31/12 de chaque années)

	2018	2019	2020
Accès aux droits	9	11	7
Ressources trop faibles pour occuper un logement	3	3	2
Difficultés familiales / manque d'autonomie		0	1
Problèmes de santé physique ou psychique (déclaré ou observé)	7	6	10
Manque de place en logement adapté	2	1	0
Manque de place en logement autonome	1	0	0
Autres	1	2	3
Total	23	23	23

Commentaires : Les freins principaux sont les difficultés de santé psychique/addictions et en second l'accès aux droits. La MVS et le Samu Social ont orienté des personnes ayant des ressources mais ne pouvant pas accéder à des places d'insertion au vue de leurs problématiques. Plusieurs personnes bénéficiant de l'Allocations Adultes Handicapés pourraient être orientées dans des structures médico-sociales mais les troubles du comportement et la consommation d'alcool empêche toutes démarches d'admission voir en amont d'obtenir des notifications adaptées de la MDPH.

Pour 2020, la durée moyenne de séjour est de 4 ans. Cela est dû au delai d'attente d'admission dans certaines structures (EPHA, foyer de vie, LAM, ACIA,..).

2. Information sur les personnes entrantes dans le dispositif

a. Nouvelles personnes accueillies

	2018	2019	2020
Nombre de personnes accueillies	2	11	11

Nombres de ménages accueillis	2	11	9
--------------------------------------	---	----	---

Commentaires : En 2020, 3 personnes orientées par le Samu social et 8 par la MVS

g. Motifs d'admission (en personnes)

	2018	2019	2020
Expulsion locative			
Séparation / Divorce / Rupture familiale			
Fin d'hébergement (tiers)	1	1	
Squat / Hébergement insalubre			
Maladie			
Errance / désocialisation / sortie de la rue	17	24	21
Fin de prise en charge au titre de la demande d'asile	4	1	
Sortie de plan froid / COVID			1
Violences conjugales	1	1	
Demandeurs d'asile en cours de procédure			
En recherche d'emploi			
Logement insalubre habitable			
Sortie d'établissement spécialisé	2	2	2
Autre : transferts		2	7
NSP		3	3
Total	25	34	34

3. Informations sur les personnes sortantes du dispositif

a. Nombre de personnes sorties du dispositif

	2018	2019	2020
Nombre de personnes sorties	2	11	11
Nombres de ménages sortis	2	11	9

b. Durée de séjour

Durée du séjour	2018		2019		2020			
	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	NB hébergés sortis	%
< 8 jours	0		0	0	0	0	0	0
8 jours- 6 mois	0		5	11	10	29	6	54.5
6 - 12 mois	1		2	6	3	9	0	
12 - 24 mois	3		2	6	5	15	0	
+ 24 mois	21		26	77	16	47	5	45.5
TOTAL	25		34	100	34	100	11	100
Durée moyenne de séjour (en mois par personne)	38 mois		33 mois		36 mois		35 mois	

La durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2020 reste stable depuis ces dernières années malgré une forte mobilisation de l'équipe autour des orientations. Les durées de gestion des dossiers administratives et des places disponibles sont toujours longues.

c. Principaux motifs de sorties (en nombre de personnes)

	2018	2019	2020
exclusion fin de PEC		1	3
hébergement d'insertion			

logement social autonome bail direct		2	1
logement social temporaire glissement de bail	1	2	
résidence sociale			1
Structure médico-social(foyer de vie, EHPAD.)			1
Décès			1
solution individuelle		1	1
Autres (transfert, départ volontaire)	1	5	3

Ce tableau montre la diversité de situation et le travail d'accompagnement vers le choix d'une solution adaptée à la personne. Il montre également la complexité des situations accueillies (fin de prise en charge, décès) .

4. L'ACCOMPAGNEMENT

1. Modalités d'accompagnement

a. Utilisation des outils de la loi 2002-2 et démarche de bientraitance

	Date de la dernière mise à jour	commentaires
Le livret d'accueil	Février 2020	Organigramme d'équipe à actualiser
La charte des droits et libertés de la personne accueillie	2019	Rédigée en facile à lire et à comprendre et affichée en plusieurs langues dans le salon
Le contrat de séjour	Novembre 2019	
La personne qualifiée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non communiquée
Le conseil de la vie sociale	CVS : 3 fois par an Réunions d'expressions organisées mensuellement.	- Elus pour chaque collège. Toujours pas de représentants des majeurs protégés. 1 CVS d'annulé à cause de la pandémie Covid
Le règlement de fonctionnement	Février 2020	Approuvé par CVS
Le projet d'établissement	2017	Actualisation prévue en 2021

--	--	--

Nous avons actualisé le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) avec la cotation des risques Covid et télétravail. Le service RH est en cours de rédaction avant la présentation au CSE.

2. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

Pour mieux accompagner les personnes sur la question de l'insertion professionnelle au sens large, l'équipe du CHRS bénéficie d'un travail en partenariat avec une conseillère en insertion professionnelle de l'association. Les personnes accompagnées sont orientées pour des diagnostics en vue d'une orientation sur des cours de français, d'intégrer un AAVA ou de travailler autour du projet de l'emploi (à noter que la quasi-totalité des personnes orientées sont bénéficiaires d'une RQTH). Les relations entre l'équipe et la CIP sont étroites et des points très réguliers sont effectués (mail, téléphonique et un point général mensuel).

Cette collaboration apporte une plus-value importante à la dimension socio-professionnelle, plus qu'une « simple prise en charge pôle emploi » et permet aussi d'élargir le public accompagné (non maîtrise de la langue française, problèmes de santé récurrents ou absence de régularisation). Ainsi, nous avons constaté que les potentialités et les freins étaient évalués de manière beaucoup plus fine, que le suivi était plus régulier et permettait ainsi des orientations sur des formations professionnelles adaptées ainsi qu'un soutien en cas de démotivation ou d'essoufflement de la personne accompagnée.

La possibilité d'orienter les personnes vers des AAVA (en interne ou en externe) a contribué, entre autres, au rétablissement du pouvoir d'agir des personnes mais aussi à :

- Travailler sur la temporalité à travers la reprise d'un rythme quotidien
- Favoriser l'appréciation de soi grâce à des productions (mise en valeur d'anciennes compétences non exploitables actuellement car absence de régularisation/Reprise d'activité après longue période de minima sociaux)
- Offrir aux personnes en attente de régularisation un espace permettant de mieux gérer « l'attente », tout en sortant du CHRS et de se confronter au futur monde du travail (en anticipant sur une possible régularisation).

a. Sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle

Femme	Homme	Total
0	6	6

b. Niveau de formation initiale des personnes orientées

Niveau de formation	Isolés
Illétre, analphabète, non scolarisé	1
Niveau VI (avant 3ème)	2
Niveau V (3ème, CAP, BEP)	0
Niveau IV (BAC)	3
Niveau III (BAC+2)	
Niveau II et I (BAC+3 et plus)	
Diplôme étranger non reconnu en France	
Total	6

c. Ages des personnes orientées

Age	
< 25 ans	0
26 /35 ans	0
36 / 45 ans	2
46 / 55 ans	2

> 55 ans	2
Total	6

d. Mesures et étapes sur les personnes orientées

Redynamisation, image de soi	0
Bilan, diagnostic	5
Projet Professionnel	0
Médiation partenaires socio-pro	0
Changement Référent RSA	0
Orientation PLIE	0
Suivi dans l'emploi/formation	2
PERLE	0
TRE (CV, LM...)	1
Candidatures AAVA	5

e. Mesures à caractère « social »

Accès ou maintien aux soins (montage de dossiers MDPH, informations sur le handicap...)	1
Accès ou maintien des droits (Chômage, ASS, RSA...)	1

f. Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées sur 2019


CDI	0
CDD – 3 mois/ intérim	0
Formation ou CDD de + 4 mois	1
Formation Français	0
AAVA	0

g. Handicap


Notifié par la MDPH	2019 suivis CIP	2019 total Cléberg	%	2020 Suivis CIP	2020 Cléberg	%
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	4	8 (dont 4 CIP)	34%	4	8	
Allocation adultes handicapés (AAH)	3 mais une seule versée	11 (dont 3 CIP et 6 versées)	47%	1	17	

3. Partenariats


- **La maison de la veille sociale du Rhône**

	<p>Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale (MVS) a été initié pour constituer un service intégré d'accueil, d'orientation (SIAO) et de coordination dont l'objectif est de faciliter le parcours résidentiel des ménages sans domicile et leur retour en logement autonome. Son but est d'assurer un traitement équitable et non discriminant de la demande d'hébergement ou logement temporaire.</p>
---	--


- **Le Samu Social 69**

	<p>Le Samu Social 69 dépend de l'association ALYNEA. En réponse aux signalements du 115, il assure maraudes et accompagnement social individualisé. Il a notamment pour mission d'aller à la rencontre des personnes pour lesquelles il est difficile de faire une demande d'hébergement et de les aider à se rapprocher du droit commun.</p> <p>Cette année, le Samu Social et le CHRS Cléberg ont poursuivi leur étroite collaboration dans l'intérêt des personnes hébergées.</p>
---	--

- **La banque alimentaire du Rhône**

	<p>La Banque Alimentaire du Rhône a pour objectif "d'aider l'Homme à se restaurer" tout en luttant contre le gaspillage.</p> <p>Chaque mercredi, au moins deux bénévoles d'ALYNEA se rendent à la banque alimentaire du Rhône pour récupérer des denrées qui seront ensuite distribuées sur différentes structures d'ALYNEA. Cela permet à Cléberg d'offrir des gouters quotidiens.</p> <p>Grâce à l'application PROXIDON, nous bénéficions de plus de produits frais de façon ponctuelle, notamment en récupérant des dons à l'école élémentaire du quartier.</p>
---	--

- **Interface SDF**

	<p>L'équipe mobile de psychiatrie de liaison favorise, dans le cadre du droit commun, l'accès aux soins pour des sujets en situation de précarité et d'exclusion. L'équipe mobile apporte également un soutien et un étayage aux diverses structures d'accueil pour des sujets en difficultés d'accès aux soins.</p> <p>L'équipe mobile d'interface SDF intervient régulièrement au CHRS Cléberg afin de poursuivre un accompagnement auprès des personnes accueillies.</p>
---	---

- **L'équipe mobile d'OPELIA**



L'association Rhône Alpes d'insertion et d'addictologie regroupe plusieurs services dont deux CSAPA et un CAARUD. Au sein de cette association a été mise en place une équipe mobile de soin en addictologie

L'équipe mobile d'ARIA intervient à Cléberg de façon très régulière notamment lors d'interpellation de l'équipe sur des situations. Elle propose des entretiens réguliers avec les personnes concernées.

5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'engagement du Turn over est respecté à 30''%

Engagement de l'équipe avec la particularité des conditions sanitaires de cette année

La question de l'inconditionnalité reste toujours un sujet de réflexion par le fait du choix de l'absence de processus d'admission.

L'inconditionnalité trouve sa limite au moment la prise en charge globales et des orientations des situations de personnes difficiles.

Il ne s'agit pas de revenir sur l'inconditionnalité de l'accueil mais de la manière de la prendre en compte, de son impact sur le CHRS et des relais mobilisables. Question de l'asymétrie des situations entre personnes avec et sans papier, et de la gestion de l'attente, notamment la frustration des personnes n'ayant pour problématique bloquante à l'accès à une solution adaptée que leur statut administratif.

Ouvrir sur les perspectives suivantes :

- Réflexion autour de la question médicale
- Mis en œuvre des préconisations de l'évaluation
- Travail sur la question du vieillissement
- Défendre les droits des personnes au statut incomplet et leur capacité à accéder à des solutions adaptées.

Quelques appréciations de 2020 par les personnes hébergées :

- « Cette année a été difficile car on ne pouvait rien faire ensemble. »
- « Ça se passe bien à Cléberg, j'ai eu de l'argent depuis cette année car j'ai obtenu des papiers. »
- « On a des problèmes avec le masque car il tient chaud et on a du mal à respirer ».